



Réf. Farde e-Assemblées : 2382513

N° OJ : 74**Projet d'Arrêté - Conseil du 11/01/2021**

Objet : Garantie locative sur compte bloqué.- Bureaux situés au 1er et 2e étage de l'immeuble situé avenue des Croix de Guerre 116 à 1120 Bruxelles.

Le Conseil communal,

Vu la décision du Collège du 14/12/2020 (176), adoptant l'occupation temporaire de l'immeuble sis Avenue des Croix de Guerre 116 à 1120 Bruxelles par l'Athénée des Pagodes et la future école secondaire à la Croisée des Chemins;

Considérant que l'article 10 de la convention de bail entre la Immo-Laeken s.a. et la Ville de Bruxelles, mentionne le paiement d'une garantie locative d'un montant de 43.500,00 EUR soit trois mois de loyer mensuel de base;

Vu qu'une demande de garantie locative de 43.500,00 EUR ainsi qu'une ouverture de compte a été demandée et que celle-ci a été établie le 22/12/2020 par Belfius Banque sous réserve de certaines conditions;

Vu le contrat de bail du 21/12/2020 par lequel Immo-Laeken sis à 1120 Bruxelles, donne en location à la Ville de Bruxelles, ayant son adresse 6 Bld Anspach à 1000 Bruxelles, des plateaux de bureaux situés au 1er et 2e étage de l'immeuble situé avenue des Croix de Guerre 116 à 1120 Bruxelles, représentant approximativement une surface de 1.366m², conformément au contrat de bail conclu le 21 décembre 2020. La bonne exécution des engagements du preneur doit être assurée par une garantie bancaire.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Approbation de la garantie locative sur compte bloqué, copie annexée, pour la location Bureaux situés au 1er et 2e étage de l'immeuble situé avenue des Croix de Guerre 116 à 1120 Bruxelles pour l'Athénée des Pagodes et la future école secondaire à la Croisée des Chemins.

Annexes :